

Règlement du 17^e Festival de Vaujany

Article 1 : organisation

L'association PROMO-ECHECS organise le 17^e Festival International d'échecs de Vaujany du 9 au 17 juillet 2026 à l'Espace Loisirs. Le festival comprend trois tournois :

- Le tournoi principal, réservé aux joueurs dont le Elo est supérieur à 1800.
- Le Tournoi Accession : réservé aux joueurs dont le Elo est compris entre 1500 et 1900.
- Le tournoi Petizelos : réservé aux joueurs dont le Elo est inférieur à 1600.

Ces tournois sont homologués par la fédération Française des Echecs (FFE) et par la Fédération Internationale des Echecs (FIDE)

Article 2 : cadence

Les tournois se jouent en 9 rondes, à la cadence Fischer de 1h 40 min. +30 s par coup pour les 40 premiers coups, puis 40 min. plus 30 s par coup pour finir la partie. La notation des coups est obligatoire durant toute la partie.

Article 3 : inscriptions

Pour faciliter l'organisation du tournoi et compte tenu du nombre de places limitées (200), nous demandons aux joueurs de privilégier l'inscription en ligne et de régler à l'avance leur inscription. Les inscriptions ne seront considérées comme définitives qu'après réception du règlement. La possibilité de s'inscrire directement sur place ne saurait être garantie.

Pointage obligatoire pour les préinscrits le jeudi 9 juillet de 9h à 15h à l'espace loisirs. En cas de retard prévenir l'organisateur au 06.70.16.35.82.

Les droits d'inscription sont les suivants :

- Pour le tournoi principal (A): 60 € (jeunes : 30 €), gratuit pour les GMI et MI, 30€ pour les maîtres FIDE
- Pour le tournoi accession (B): 50 € (jeunes : 25 €)
- Pour le tournoi Petizelos : 40 € (jeunes : 20 €)

Ne seront appariés pour la 1^{re} ronde que les joueurs présents et qui auront réglé leur droit d'inscription.

Article 4 : horaires des rondes

La ronde 1 se jouera le jeudi 9 juillet à 16h00

Les rondes 2 à 8 se joueront du vendredi 10 au jeudi 16 juillet chaque jour à 14 h 30.
La dernière ronde aura lieu le vendredi 17 juillet à 10h00.
La cérémonie de remise des prix aura lieu le vendredi 17 juillet à 17 h 30.

Article 5 : règles régissant les parties

Les règles régissant les parties sont celles adoptées par la FIDE lors de son 93^e congrès et appliquées par la FFE depuis le 1er janvier 2023.

On ne doit pas conclure de nulle par consentement mutuel avant d'avoir joué 30 coups.

Possibilité de prendre un « bye » jusqu'à la ronde 6 comprise, à condition de prévenir l'arbitre avant la publication des appariements. Le joueur est crédité de ½ point. Cette possibilité n'est permise que **deux fois** durant le tournoi et est réservée aux joueurs ayant réglé le montant de leur inscription, ce qui exclut donc les joueurs titrés.

Article 6 : appariements

Les appariements se font au système suisse intégral, à partir du classement Elo (règles C04 FIDE), avec l'aide du programme informatique Sharly chess 4.2.4. Le classement est établi au nombre de points, puis au buchholz tronqué (papi), puis à la performance (papi).

Article 7 : arbitrage

Les tournois du festival sera arbitrés par Thierry DELELIS-FANIEN, Arbitre FIDE.

Article 8 : commission d'appel

La liste de la commission d'appel (5 membres) sera affichée dans la salle de jeu. Face à une décision de l'arbitre, au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit s'il le souhaite, faire appel oral dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de cette partie rédiger son rapport de plainte et l'adresser aussitôt à la Commission d'appel.

Article 9 : comportement des joueurs

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de 30 minutes de retard après le début de la ronde perdra la partie par forfait, sauf si l'arbitre en décide autrement. Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante.

Il est interdit de déranger l'adversaire de quelque manière que ce soit. Les joueurs en cours de partie ne peuvent avoir accès qu'à l'espace de jeu du tournoi, aux toilettes, à la buvette et à l'espace fumeur.

Article 10 : fin de partie

A la fin de la partie le gagnant (ou le joueur ayant les blancs en cas de partie nulle) apporte les originaux des feuilles de parties signées à la table d'arbitrage.

Article 11 : prix

La liste détaillée des prix sera affichée dans la salle du tournoi avant la 4^e ronde. Les prix ne sont pas cumulables. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. Les prix du classement général seront partagés entre les ex-æquo selon le système Hort. Les autres prix, en particulier ceux par tranche ELO seront attribués en cas d'égalité de point au joueur ayant le meilleur départage. Les systèmes de départage des ex-æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué, puis la performance.

Les joueurs primés doivent être présents à la remise des prix.

Article 12 : photographies

Des photos du tournoi seront prises par les organisateurs, et pourront être publiées sur le site internet de PROMO-ECHECS et sur les réseaux sociaux.

Article 13 : points divers

L'inscription au 17^e Festival International de Vaujany implique l'acceptation du présent règlement. Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

Les arbitres : Thierry Delelis-Fanien

L'organisateur : Jean-Pierre LEES